



Lignes directrices sur les avis de collecte

Mise à jour : 23 mars 2026

Version 1.1

Mise en contexte

Ces lignes directrices ne s'appliquent pas aux cliniques universitaires qui offrent des activités liées à la prestation de services de santé ou de services sociaux.

Un avis de collecte de renseignements personnels (un « avis de collecte ») est l'ensemble des informations devant être fournies aux personnes lorsque quiconque, au nom de l'Université, recueille des renseignements personnels auprès d'elles. Selon le contexte de la collecte, ces informations peuvent être fournies verbalement ou par écrit.

Cela inclut également les informations supplémentaires devant être fournies à la demande des personnes visées par la collecte.

Les présentes lignes directrices visent à préciser le contenu d'un avis de collecte et permettre aux membres de l'Université de respecter les obligations d'information lors de la collecte de renseignements personnels¹.

Les lignes directrices facilitent l'application des [Règles de protection des renseignements personnels](#) et des obligations prévues par la [Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels](#).

Il est de la responsabilité de l'unité qui recueille les renseignements de s'assurer de se conformer à ces lignes directrices. Veuillez solliciter la [personne répondante en protection des renseignements personnels](#) de votre secteur pour toutes questions à ce sujet.

¹ Ces obligations ne s'appliquent pas à la collecte de renseignements personnels qui ont un caractère public.

Contenu obligatoire

1. Toute personne qui, au nom de l'Université, recueille des renseignements personnels doit, lors de la collecte et par la suite sur demande, fournir l'information ci-dessous aux personnes concernées.
2. Cette information doit être fournie, peu importe la méthode de collecte utilisée, avant que les personnes transmettent leurs renseignements personnels.
3. Les personnes concernées doivent être informées :
 - que la collecte est faite pour l'Université Laval ou pour le compte d'un autre organisme public, le cas échéant ;
 - des finalités pour lesquelles les renseignements sont recueillis ;
 - des moyens par lesquels les renseignements sont recueillis, sauf pour les cas où le moyen est évident pour la personne ;
 - du caractère obligatoire ou facultatif de la demande de renseignement ;
 - des conséquences du refus de répondre à la demande de renseignements ou du retrait de consentement à l'utilisation ou la communication de leurs renseignements ;
 - du droit prévu par la Loi d'accéder ou de rectifier leurs renseignements personnels.
4. Selon le contexte, les personnes doivent aussi être informées :
 - du nom du tiers qui recueille des renseignements au nom de l'Université ;
 - du nom du tiers ou des catégories de tiers à qui il est nécessaire de communiquer les renseignements pour réaliser les finalités visées ;
 - de la possibilité que les renseignements soient communiqués à l'extérieur du Québec.
5. Lorsqu'il est fourni par écrit, l'avis de collecte doit être facilement visible par la personne et être rédigé en termes simples et clairs. Les modèles présentés à la dernière page peuvent être utilisés.
6. **Toute omission d'informer adéquatement les personnes est susceptible d'invalidier la légitimité de la collecte des renseignements et de l'utilisation que l'Université en fera.**

Contenu supplémentaire à fournir sur demande

7. Lorsqu'une personne en fait la demande, l'Université doit également l'informer :
 - de l'ensemble des renseignements personnels recueillis auprès d'elle ;
 - des catégories de personnes au sein de l'Université qui ont accès à ses renseignements ;
 - de la durée de conservation des renseignements ;
 - des coordonnées du Chef de la protection des renseignements personnels.
8. Si le contexte le justifie, ces informations peuvent également être fournies directement dans l'avis de collecte. Elles peuvent également être accessibles par d'autres moyens comme un document joint en annexe ou une page d'information sur le web.
9. **Il est de la responsabilité de l'unité qui recueille les renseignements de répondre à toute demande d'information supplémentaire.**

Collecte par un moyen technologique

10. Si une unité souhaite recueillir des renseignements personnels au moyen d'une technologie permettant d'identifier ou de localiser des personnes ou d'effectuer un profilage à leur sujet, elle doit également informer ces personnes :
 - du recours à une telle technologie ;
 - des moyens utilisés pour activer les fonctions permettant de les identifier, de les localiser ou de faire du profilage.
11. Toute collecte de renseignements par un moyen technologique qui comporte de telles fonctionnalités doit être préalablement autorisée par le Bureau de la protection des renseignements personnels.

Modèles d'avis de collecte

L'Université Laval recueille vos renseignements **pour évaluer votre candidature.**

Tous les renseignements sont obligatoires, à moins d'indication contraire.

Pour accéder à vos renseignements ou les rectifier, communiquez avec la personne [responsable de la protection des renseignements personnels](#).

Pour en savoir plus sur la protection de vos renseignements personnels, consulter la [politique de confidentialité](#).

L'Université Laval recueille vos renseignements **pour vous inscrire à cette activité de formation.**

À cette fin, nous échangeons vos renseignements avec le Bureau de la coopération interuniversitaire.

Les renseignements marqués d'un astérisque sont obligatoires. Nous ne pouvons pas traiter votre inscription si vous refusez de les fournir. Les renseignements facultatifs seront utilisés uniquement à des fins statistiques.

Nous utilisons la plateforme offerte par EduCloudPro. Vos renseignements sont conservés sur des serveurs situés au Canada. Notre contrat garantit la confidentialité de vos renseignements.

Pour accéder à vos renseignements ou les rectifier, communiquez avec la personne [responsable de la protection des renseignements personnels](#).

Pour en savoir plus sur la protection de vos renseignements personnels, consulter la [politique de confidentialité](#).